

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ****1.1 Identification de la substance ou de la préparation**

Nom du produit HOTBLOCK 1650

**1.2 Utilisation de la substance / préparation**

Type de produit et utilisation : PATE ANTI CHALEUR DE PROTECTION

**1.3 Identification de l'entreprise**

ALLIAGES INDUSTRIES

29 RUE AMPERE 69680 CHASSIEU FRANCE

**1.4 Téléphone d'urgence****+33 1 45 42 59 59 [24/24] (France) ORFILA** <http://www.centres-antipoison.net>.**+44-208-762-8322 [CareChem 24/24] (Europe)****+49-5137-9990 (Seelze)****+1-703-527-3887 (ChemTrec)****+1-303-389-1414 (Medical)****SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Cellulose CAS N° 9004-34-6. Concentration 5-15 %

Chlorure de sodium CAS N° 7647-14-5. Concentration 10-30 %

Mica CAS N° 12001-26-2. Concentration 10-30%

Eau CAS N°7732-18-5. Concentration 70-100 %

**3.2. Mélanges**

Mélange fibreux bleu humide

**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des premiers secours En cas d'inhalation :**

Peu probable. En cas de doute contacter le centre anti poison ou un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**

- Laver abondamment à l'eau pendant 5 minutes en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples.

Contacter un médecin un cas d'irritation.

**En cas de contact avec la peau :**

Aucun risque. Laver délicatement avec de l'eau et si nécessaire du savon non abrasif pendant 5 minutes.

**En cas d'ingestion :**

Ne pas faire vomir. Laver la bouche avec de l'eau et faire boire de l'eau. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin ou appeler le centre antipoison.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

	<b>FICHE DE DONNEE DE SECURITE</b> <i>Selon règlement CE N° 1272/2008 CLP</i> <i>GHS-2013-Révision 5</i>	Imprimé 21.02.21
		Page 2 / 4
	<b>HOTBLOCK 1650</b>	Version du : 19/02/2021
		Remplace P51030/fr/1 <b>P51030-fr-2</b>

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

Non inflammable.

Le risque majeur dans les feux est généralement l'inhalation de gaz chauds et toxiques ou pauvres en oxygène. Il n'y a aucun risque d'explosion de ce produit dans des circonstances normales s'il est impliqué dans un incendie. Seules de petites quantités de produits de décomposition sont attendues de ce produit à des températures normalement atteintes dans un incendie. Cela ne se produira qu'après chauffage à sec. Les produits de décomposition au feu de ce produit sont susceptibles d'être irritants en cas d'inhalation.

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable

Tous les moyens d'extinction sont appropriés

#### Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La cellulose est un polysaccharide et par conséquent sa teneur en oxygène est supérieure à celle du polyuréthane ou du polystyrène. Le polymère de cellulose commence à se décomposer à 250 °C. Le produit initial comprend divers produits de glucose et de furanne avec une formation supplémentaire d'acroléine et d'autres irritants respiratoires. L'acroléine est très toxique pour les poumons. Les furannes sont également toxiques et un dérivé furanique modèle, l'alcool furfurylique, montre une neurotoxicité dose-dépendante dans un modèle d'exposition par inhalation. Il n'existe pas de données sur le rôle de la toxicité des dérivés du furane chez les victimes d'incendie.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau en cas de fuite majeure.

### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielle. Ces pratiques comprennent le fait d'éviter l'exposition inutile et d'enlever la matière des yeux, de la peau et des vêtements.

#### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

S'assurer que les contenants du produit soient correctement fermés. S'assurer que le produit ne rentre pas en contact avec des substances dites « incompatibles » énoncés dans la section 10.

### SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

S'assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

	<b>FICHE DE DONNEE DE SECURITE</b> <i>Selon règlement CE N° 1272/2008 CLP</i> <i>GHS-2013-Révision 5</i>	Imprimé 21.02.21
		Page 3 / 4
	<b>HOTBLOCK 1650</b>	Version du : 19/02/2021
		Remplace P51030/fr/1 <b>P51030-fr-2</b>

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux. Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

#### - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

#### - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Informations générales

Etat Physique : Composé fibreux bleu humide.

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non précisé.

Point d'ébullition : 100 °C à 100 kPa.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non concerné.

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non concerné.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non concerné.

Propriétés comburantes : Non concerné.

Pression de vapeur : 2,37 kPa à 20 °C '(pression vapeur d'eau)

Hydrosolubilité : Non précisé.

Taux d'évaporation : Non précisé

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

### SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Il est peu probable que ce produit réagisse ou se décompose dans des conditions normales de stockage.

#### Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

#### 10.2. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune.

#### 10.3. Conditions à éviter

Eviter l'ouverture des contenants

#### 10.4. Matières incompatibles

Aucun

#### 10.5. Produits de décomposition dangereux

Seules de petites quantités de produits de décomposition de ce produit peuvent être relâchées à des températures normalement atteintes lors d'un incendie. Ceci ne se produira qu'après chauffage à sec. La combustion forme du dioxyde de carbone et, si elle est incomplète, du monoxyde de carbone et éventuellement de la fumée. De l'eau est également formée. Des composés sodiques. L'empoisonnement au monoxyde de carbone produit des maux de têtes, des faiblesses, des nausées, un état de confusion, des troubles de la vision, des troubles du jugement et de l'inconscience suivis de coma et de mort.

### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'indique des risques toxicologiques.

Aucune substance mentionnée dans la base de données REACH est présente dans ce produit à des concentrations dangereuses.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****12.1.1. Substances**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

**12.1.2. Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

Le produit ne devrait pas être dangereux pour l'environnement.

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

**SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****- Dispositions particulières :**

Aucune disposition particulière.

**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Abréviations :**

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route. IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).